

Compte rendu de la séance du Conseil d'administration CCAS de Porte des Pierres Dorées

du LUNDI 12 JUIN 2023 à 18h45

Nombre de membres : 16
En exercice : 16
Présents : 11
Pouvoirs : 4

Présents :

Mesdames Marie-Claude CATALA, Sylvie THOMASSON, Monique MORIAUD, Agnès DESSAINJEAN, Marie Anne TERNAUX, Madeleine MINOT, Nicole CIMETIERE, Annie CHUITEL, Messieurs Jean-Pascal FLAUDER, Maxime COLLIER et Alexandre CHAVANNE.

Excusés ayant donné pouvoir :

Laura MARGAND > pouvoir à Sylvie Thomasson
Sylvie COILLARD > pouvoir à Marie Claude CATALA
Bernadette GUERRIER > pouvoir à Marie Anne TERNAUX
Agnès DESSAINJEAN > pouvoir à Marie-Thérèse DESBONNE

Excusés : Jean-Paul GASQUET et Frédéric BRONGNIART

Président de séance : Marie-Claude CATALA.

Secrétaire de séance : Sylvie THOMASSON.

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter.

1- Désignation du secrétaire de séance

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Considérant que la désignation du secrétaire de séance n'a pas lieu de se tenir au scrutin secret,
Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du CCAS, décide à l'unanimité :

- DE DÉSIGNER **Sylvie THOMASSON**, secrétaire de séance.

Vote, approuvé à l'unanimité

2- Soirée du rire

Création tarifs et validation du devis de prestation Afin d'assurer une organisation de la soirée du rire 2023, il conviendra de créer les tarifs ci-dessous : - Tarif entrée - Tarif boisson - Tarif alimentation Et de valider le devis de la prestation proposé.

Billet d'entrée	: 20 euros au lieu de 15 euros les années précédentes – gratuit jusqu'à 15ans
Crémant « Diamant »	: 15 euros au lieu de 12 euros - à réserver auprès d'Oedoria + flûtes
Pot de vin rouge-rosé	: 7 euros – viticulteurs à définir – réservation faite auprès du Comité des Fêtes
Verre boissons	: 2 euros
Cannette	: 2 euros au lieu de 1,50 euro
Eau	: 1 euro
Gâteaux	: 2 euros la part - fabrication par les membres du CCAS Un achat groupé sera fait pour des questions sanitaires surtout pour les œufs

Devis du Complexe du rire : 3 500 euros négocié et validé

Vote, approuvé à l'unanimité

- Salé : cette année le spectacle ouvre ses portes à 20h00 au lieu de 19h30
La question de mettre en vente du salé a été resoulevée pour les personnes qui n'auront pas le temps de dîner aussi bien pour le public que les membres du CCAS
Proposition de faire 100 assiettes maximum au lieu de 140 l'année dernière
- affiches et flyers : à noter « les consommations pourront être réglées par CB »

- 10 billets d'entrée numérotés : une enveloppe sera remise à chaque élu et membre du CCAS pour vente – Il faudra absolument **rendre les tickets non vendus** pour la Trésorerie de Villefranche
En tout est prévu un tirage de 300 tickets
 - Isabelle Babin responsable de la régie du CCAS + 4 à 5 membres du CCAS seront :
 - à l'entrée pour vente de billet pour le spectacle (1 personne)
 - à l'intérieur côté droit (3 à 4 personnes) pour vente de tickets numérotés de couleurs pour la buvette (exemple : 1 ticket bleu de 15 euros, 1 ticket jaune 7 euros, 1 ticket vert de 2 euros et 1 ticket orange de 1 euro)
 - 5 terminaux SumUp ont été réservés auprès du Comité des Fêtes et associations
 - prévoir 5 repas : 3 artistes + 2 régisseurs du Complexe du rire
 - prévoir des fonds de caisse
- 3-** Projet de sensibilisation au babysitting. Il est proposé d'organiser une première session de « formation – sensibilisation » au babysitting pour les jeunes de 13 à 17ans, sous l'égide du CCAS. La formation comprendrait une dimension de sécurité (gestes de premiers secours) et une dimension de savoir-être avec les enfants (cadrage, règles de base de la psychologie de l'enfant, change...).
- Le devis de la prestation sera présenté en séance, et il conviendra également de créer un tarif pour la participation à cette formation

Les membres souhaitent décaler l'âge, soit de 15 à 18 ans.

Le devis présenté de Laëtitia Péchard résidant sur Pouilly le Monial – formatrice et pompier volontaire - est de 190 euros pour 4heures de sensibilisation pour un groupe maximum de 10 jeunes. La municipalité constituera une liste si demandes d'administrés

Une inscription sera demandée d'un montant de 5 euros pour l'engagement de ce dernier.

Vote, approuvé à l'unanimité

4- Subvention association CAPE

Il sera proposé de verser au profit de l'Association CAPE (Pour les enfants malades atteints d'un cancer) une subvention de 100€.

Sur l'année 2022 : 12 000 euros ont été versés à la pédiatrie de Villefranche sur Saône et 12 000 euros à la pédiatrie de Lyon Bérard.

Vote, approuvé à l'unanimité

5- Questions diverses

Stage BAFA :

Cette année une cession s'est faite à l'école de Pouilly le Monial pour 20 jeunes

2 familles ont demandé une aide financière auprès de la municipalité.

Un montant sera à étudier avant la prochaine session et, en contrepartie il sera demandé au jeune ou la personne de faire une mission d'engagement pour la commune.

La CAF attribue une aide sans condition de ressources.

Bus itinérant UDAF – Union Départemental des Associations Familiales du Rhône –

Proposition pour une intervention d'une demie journée par village et ce à partir de cet automne via un bus itinérant.

L'antenne la plus proche se trouve à Limas.

Les administrés pourront bénéficier de conseils et aborder tous types de problèmes rencontrés aussi bien pour les déclarations des impôts, les dossiers de surendettement.... mais aussi sur le harcèlement scolaire ...

Service gratuit

Logement intergénérationnel

Une salle commune est à disposition dans un des logements des Hauts de Liergues.
Une convention va être signée avec l'OPAC.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente, remercie les membres du Conseil d'Administration pour les interventions et échanges.

Le Président du CCAS
Jean-Paul GASQUET

